

Sérum

LE VACCIN CONTRE L'ISOLEMENT & LA DÉSINFORMATION DES ESI

Sept. | Oct. | Nov. 2023 | **gratuit**

n°76

FNESI



DOSSIER

Elections CROUS/CNOUS

> ACTUALITÉS

Devenir IDE en 2 ans,
qu'est-ce que le Parcours
Spécifique ? p.4

> RETOUR SUR

Les tables Rondes du
Congrès National p.6

> AFFAIRES SOCIALES

Financer ma formation,
comment s'y prendre ?
p.7



Retour sur les Tweets



#sante2025 | Discussions riches autour du système de **#santé** et de ses nouveaux enjeux, de la santé des **#soignants**, l'innovation **#numérique** etc.

Des réflexions essentielles afin d'agir sur les problématiques rencontrées par les **#étudiant** en santé, les pro et les **#patients** !



#CNAES | La ligne d'écoute de la Coordination Nationale d'Accompagnement des Étudiant-e-s en Santé, gérée par **@enavanttoutes**, est désormais ouverte !

☎ 0 800 737 800
🕒 lundi au vendredi de 9h - 21h | samedi de 10h - 14h



#WET23 | Heureuse d'avoir pu être aux côtés des **@tutorats_sante** et des **#ESI** pour des temps de **#formations**, d'**#échanges** et de **#partage** qui furent très riche tout au long de ce week-end



#OneHealth | 2 jours riche en échange

🌐 Un colloque avec **@nileSante** sur

- 🌱 **#OneHealth** en France
- 🌱 Rôle des territoires
- 🌱 Changement des pratiques professionnelles

🌐 Conférence Une Seule Santé **@lobs**
@OneHealth

- 🌱 **#SantéEnvironnemental**
- 🌱 Sensibilisation dès notre **#formation**



#CN23 | Ce we à eu lieu la **#passation** du Bureau National. Au vu des **#enjeux** à venir, plusieurs temps pléniers ont rythmé le we.

Après un bilan d'activité retraçant l'année 22-23, la liste portée par **@Pauline_Fnesi** a été élue afin de représenter et défendre les **#ESI**.



Malorie Dupont **@Malorie...** · 20/10/2023
#BE | Hier **@La_Fnesi** a pu réaliser une présentation de l'enquête **#Bien-Être 2022** **#NousSoigneronsDemain** auprès des **#étudiant**-e-s et enseignant-e-s en santé lors du forum organisé par la Commission Bien-être de la faculté de **#santé**
@UT3PaulSabatier



#CVEC | Les **#ESI** continuent de la payer, sans pouvoir bénéficier de ses **#services**

Nous demandons un **#accès** aux services avec la mise en place de **#conventionnements** pour manger aux tarifs du **#CROUS** et une exonération comme touTEs les **#etudiantEs** de l'enseignement supérieur !

Les Crous **@Crous_LesCrous** · 3 j
Semaine de la CVEC | Pour une vie de campus riche et épanouissante, nous proposons ou soutenons de nombreuses actions, ateliers et événements grâce à la CVEC. Une semaine pour mettre en avant des projets portés par les Crous et vous donner envie d'en proposer à votre tour.



#HandicapSanté |

Depuis le 8 novembre, l'enquête « Parcours de l'Étudiant en Situation de Handicap dans les études de santé » est sortie !

En quelques mots :

- 9 fédérations de santé unies
- 5 minutes de questions
- L'occasion de faire changer les choses !

Sommaire

- > 4 ACTUALITÉS
Devenir IDE en deux ans :
Qu'est-ce que le parcours spécifique ?
- > 5 FNESI
Les violences sexistes et sexuelles
dans la formation infirmière
- > 6 RETOUR SUR
Les tables rondes du XXIII^e congrès national
- > 7 AFFAIRES SOCIALES
Financer ma formation, comment s'y prendre ?
- > 8 DOSSIER



Elections CROUS/CNOUS

- > 14 CULTURE
L'histoire de la psychiatrie
- > 15 VOS DROITS
Omerta à l'hôpital : le harcèlement
- > 16 INTERNATIONAL
La mobilité étudiante des ESI
- > 18 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
Recherche Infirmières
- > 19 HOW TO
Contacter la presse en association locale !
- > 20 DANS VOTRE ASSO
Réussir sa passation
- > 21 INNOVATION SOCIALE
Hors normes
- > 22 BOITE À OUTILS
Mon espace santé : Quand le numérique
s'invite dans votre quotidien
- > 23 EVENT
Week-End Tutorat

édito

Un réseau engagé pour l'avenir de la discipline des sciences infirmières

Depuis 23 ans, la FNESI milite pour la défense des droits des étudiant·e·s et la reconnaissance de la discipline. Au fil de ses combats, elle a accumulé de nombreuses victoires. Cependant, comme c'est le cas pour tous les droits, il est essentiel de ne pas les considérer comme acquis et de s'engager pour les défendre et les préserver.

Le réseau de la FNESI est marqué par un fort engagement militant. Ce réseau est puissant et force de proposition pour inciter les institutionnel·le·s à promouvoir l'évolution de la discipline des sciences infirmières. Cette année va être marquée par la refonte de la formation et de la profession.

Cependant de nouvelles mesures viennent menacer l'intégration universitaire tant attendue pour faire valoir les droits étudiants : l'apprentissage ou encore le parcours spécifique. Le réseau de la FNESI se mobilisera pour que la marginalisation des étudiant·e·s en sciences infirmières cesse et que les revendications portées depuis de nombreuses années voient le jour, comme la délivrance d'un Diplôme National de Licence par l'Université.

La défense des droits demeure une mission fondamentale de la structure. L'augmentation des quotas entraîne une pénurie des terrains de stage et une dégradation des conditions de formation.

Lors du Congrès National de la FNESI en octobre dernier, la Direction Générale de l'Offre des Soins s'est engagée à mettre en place une plateforme nationale d'évaluation des stages. Nous serons force de proposition et veillerons à sa mise en place.



Pauline Bourdin, Présidente

Devenir IDE en deux ans Qu'est-ce que le parcours spécifique ?

À la rentrée 2023, les premier-ère-s étudiant-e-s ont débuté le parcours spécifique : une nouvelle voie d'accès à la formation socle infirmière. L'application de cette réforme est limitée, une fois de plus, un parcours à deux vitesses est proposé, accompagné d'une politique de formation au rabais !

LE PARCOURS SPÉCIFIQUE

C'est un dispositif mis en place par arrêté en juillet 2023. Il est réservé aux aides-soignant-e-s (AS) ayant exercé-e-s au minimum 3 années sur les 5 dernières années, sélectionné-e-s au préalable par leur employeur-euse.

Les AS concerné-e-s doivent suivre une formation accélérée et condensée d'une durée de 3 mois, sous-entendue comme étant une alternative à la première année de la formation socle. Dans ces 3 mois, est compris un stage de 5 semaines. La FNEI identifie des points de vigilance.

FNEI FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTUDIANT-E-S EN SCIENCES INFIRMIÈRES
Communiqué de Presse
À Paris, le 6 juillet 2023.

Parcours spécifique : vers une marginalisation de la formation

Ce mercredi 5 juillet est paru au Journal Officiel, la publication d'un arrêté appliquant la création du parcours spécifique dès la rentrée 2023. Dans un contexte actuel où le système de santé est sous tension, le gouvernement souhaite appliquer une nouvelle politique de formation pour les ESI : former plus coûte que coûte. Cette politique apparaît comme solution à une formation marquée par les abandons. Former plus, mais à quel prix ?

**La FNEI dénonce la mise en place d'une formation à deux vitesses :
Une politique de formation au rabais n'est pas à suivre !**

Le parcours spécifique définit une formation de trois mois, qui permet aux Aide-Soignant-e-s Diplômé-e-s (ASD) d'intégrer la 2^{ème} année de formation socle infirmière. Les étudiant-e-s, par un système de validation d'Acquis d'Expérience (VAE), perçoivent une formation accélérée venant remplacer la première année de formation. À l'aube d'une réingénierie totale de la formation infirmière, produire un référentiel pour le changer et l'actualiser dans 6 mois semble désuet.

Une diversification des modes d'entrée en formation n'est pas la réponse au manque de soignant-e-s : la première année de formation n'est pas une année optionnelle !

À la fin de la L1 en soins infirmiers, nous avons la possibilité d'obtenir l'équivalence du diplôme d'Aide-Soignant-e (AS), la réciproque n'est pas exacte. De plus, de nombreuses problématiques de formation existent actuellement comme la question de l'encadrement et l'accompagnement pendant la formation et les stages. À l'heure actuelle, nous manquons d'effectifs de terrain pour permettre un encadrement optimal des étudiant-e-s. Ouvrir ce nouveau mode d'entrée en formation, accentuerait cette problématique puisqu'il n'existerait pas un encadrement renforcé de par leur parcours de formation. Il existe d'autres solutions pour simplifier les entrées en formation notamment avec la suppression du concours d'entrée et un accompagnement spécifique de ces étudiant-e-s en formation et en stage.

La FNEI demande le retrait du parcours spécifique et la mise en place d'un réel mode d'entrée en formation simplifiée pour les promotions professionnelles.

Les ESI en promotion professionnelle interrogé-e-s sont unanimes, la première année est indispensable. La profession infirmière ne se résume pas à l'exécution d'actes techniques, mais elle requiert un véritable raisonnement clinique. C'est lors de la première année que les bases de celui-ci sont acquises.

MANON MICHEL
PRÉSIDENTE
PRESIDENCE@FNEI.ORG
06 10 91 44 08

FNEI

YVON BAIGÉ
EMMA PELLISS
PRESSE@FNEI.ORG
06 58 34 44 73

VALIDATION

La validation d'une année entière se base sur le remplissage d'un livret dit "de positionnement". Il s'agit d'une auto-évaluation et d'un temps d'échange permettant la validation de 60 ECTS. **Aucune évaluation concrète n'est mise en place !** À la fin de la L1, nous avons la possibilité d'obtenir l'équivalence du diplôme AS, mais la réciproque n'est pas exacte.

ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE

L'absence de moyens pédagogiques est à souligner également, puisqu'un accompagnement "renforcé" est demandé pour les personnes bénéficiant du parcours spécifique. Or, à l'heure actuelle, un manque de ressources humaines est déjà présent au sein des établissements de formation et des établissements de santé. **L'accompagnement pédagogique déjà dégradé, ne fera que l'être davantage.**

RÉINGÉNIERIE DE LA FORMATION SOCLE

Notons que nous sommes, aujourd'hui, à l'aube de la réingénierie de la formation socle. Ce dispositif survient alors que le contenu même de la formation est voué à être modifié pour la rentrée prochaine. Cela accroît une mise en place difficile de celui-ci. Les ESI en promotion professionnelle interrogé-e-s sont unanimes, **la première année est indispensable.** La FNEI se positionne pour le retrait du parcours spécifique et la mise en place d'un réel mode d'entrée en formation simplifiée pour les promotions professionnelles.

CONSEIL D'ÉTAT

La Face à la mise en place de ce parcours, six différentes associations et syndicats de la discipline infirmière se sont réunis pour dénoncer ensemble, la mise en place de ce mode de formation. Un recours au Conseil d'Etat a été déposé.



Le Conseil d'État est la plus haute juridiction française, et peut notamment être saisie en premier ressort pour contester une décision du gouvernement. Ses décisions sont prises en dernier ressort et ne sont pas contestables.

Si tu es étudiant-e actuellement dans ce processus, la FNEI t'accompagne tout au long de ta formation, contacte-nous à vosdroits@fnei.org

Trigger Warning : cet article aborde différents types de violences, si tu ressens le besoin de parler à quelqu'un à la suite de la lecture n'hésite pas à contacter les numéros d'écoute proposés.

ADHÉRER

Les violences sexistes et sexuelles dans la formation infirmière

La FNESI est la seule structure représentative des 100.000 étudiant·e·s en Sciences Infirmières (ESI) de France. C'est pour cela, que nous avons à cœur de regrouper un maximum d'associations pouvant administrer la structur.

LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES, QU'EST CE QUE C'EST ?

"Au travail et dans l'enseignement supérieur, les violences sexistes et sexuelles prennent une multitude de formes : agissements sexistes, discriminations fondées sur le sexe, harcèlement sexuel, sexiste ou moral, agressions sexuelles, violences physiques, viols..."¹

BANALISATION DANS LA SOCIÉTÉ

La banalisation et la minimisation de ces violences dans la société entraînent une méconnaissance de celles-ci. Les constatations de l'enquête Bien-Être de 2022 de la FNESI² indiquent que le nombre de témoignages de violences a augmenté après avoir exposé les définitions aux étudiant·e·s.



d'agression sexuelle au cours de sa formation. **70% des agressions sexuelles témoignées se sont produites sur un lieu de stage.** Les auteur·rice·s étaient des professionnel·les de santé dans **25% des cas et un·e patient·e dans 53% des cas.**

Les étudiant·e·s n'osent pas dénoncer ces violences par peur des conséquences sur leur formation : stage non validé, diplomation retardée voire exclusion de la formation. Il est inacceptable que des étudiant·e·s soient contraint·e·s d'aller en stage en ayant peur pour leur sécurité. La FNESI demande la mise en place d'une plateforme nationale d'évaluation des stages qui garantira l'anonymat pour améliorer les conditions de stage et permettra de briser l'omerta qui sévit au sein du système de santé.

LES VSS DANS LA FORMATION INFIRMIÈRE

En 2022, la FNESI a réalisé une enquête Bien-être, dans laquelle les VSS étaient abordées. Les chiffres sont alarmants : **1 étudiant·e sur 6 est victime**

Enfin, si tu rencontres une problématique en stage ou dans un établissement de formation tu peux te rendre sur le site internet www.fnesi.org dans la rubrique "vos droits", tu pourras également nous contacter via le site.

TÉMOIGNAGES

"Le médecin s'est mis derrière moi m'a plaqué une main entre les hanches et m'a «raccouronné» jusqu'à la chaise en disant au patient venant d'entrée «Elle est jolie mon assistante».

"Je pense avoir été victime d'outrage sexiste de la part de l'un de mes formateurs. Il est mon conseiller pédagogique et lorsque je suis allée le voir concernant mes affectations de stage il m'a dit : «si vous mettiez des jupes un peu plus courtes et que vous étiez mieux maquillée, vous auriez peut-être de meilleurs stages».

1- Violences sexistes et sexuelles : lutte et prévention | Égalité-femmes-hommes (egalite-femmes-hommes.gouv.fr)
<https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/prevention-et-lutte-contre-les-violences-sexistes-et-sexuelles>
2- [DDP] // Enquête Bien-Être 2022 de la FNESI - VERSION PRESSE https://www.fnesi.org/api-website-feature/files/download/18703/ddp_-_enquete-bien-etre-2022-de-la-fnesi-version-presse-2__1_.pdf

ENGAGÉS POUR LES ÉTUDIANTS

NOUVELLE LIGNE D'ÉCOUTE

0 800 737 800

Dispositif d'écoute du CNAE SANTÉ

- Bienveillant
- Accompagnement pas à pas
- Dans le temps

Des professionnels formés aux problématiques des étudiants en santé

EN AVANT TOUTE(S)

Ligne d'écoute tenue par l'association En Avant Toute(s)

SIGNALEMENT
Si tu es victime ou témoin de discrimination, de harcèlement, de violence sexuelle, d'agissements sexistes, des lignes d'écoute sont disponibles : **3919** pour les VSS. **0 800 737 800**, Coordination Nationale d'Accompagnement des Étudiants et Étudiantes en Santé.

Mathilde Pardon, Secrétaire Générale
Adjointe en charge de la Formation
Pauline Bourdin, Présidente

Les tables rondes du XXIII^e congrès national

Du 5 au 8 octobre dernier, s'est tenu le Congrès National de la FNEI, mettant à l'honneur des sujets d'actualités suite à "l'année des infirmier-ère-s". Les deux ministres, Madame Agnès Firmin Le Bodo et Madame Sylvie Retailleau ont pu aborder les projets en cours concernant la formation infirmière et les évolutions de la profession ainsi que la Chieffe Nurse Officer* Brigitte Feuillebois.

S'en est suivie l'intervention de différent-e-s acteur-ric-e-s locaux à savoir Madame Catherine Müller, une représentante de l'URPS Grand-Est, nos différents partenaires, le CHU, FÉDÉLOR et l'ABEIL. Durant la plénière d'ouverture, nous avons pu accueillir Bénédicte Molnes, Présidente de l'European Nursing Student Association afin d'expliquer son rôle et aborder les enjeux autour des élections européennes. S'en sont suivies plusieurs tables rondes riches en échanges.

La qualité de vie au travail dans les établissements de santé : comment améliorer la santé de celles et ceux qui nous soignent ?

Lors de cette table ronde, Pauline Bourdin nous a fait part des constats alarmants concernant la formation et la profession infirmière. En effet, les étudiant-e-s subissent de la maltraitance en stage, il-elle-s ne sont ni reconnu-e-s, ni valorisé-e-s. L'enquête Bien-Être de la FNEI datant de 2022, met justement en lumière les chiffres désastreux concernant la santé mentale des ESI. L'ensemble des ESI étaient en accord avec ces propos et étaient satisfait-e-s que ces problématiques soient exposées. Il-elle-s ont l'espoir de faire "changer l'avenir" pour que les professionnel-le-s de demain ne soient pas victimes de ces abus. La médiation, dispositif méconnu des ESI, a été mis en évidence lors de ce temps. C'est une démarche volontaire, gratuite et secrète.

Comment mêler attractivité et fidélisation des étudiant-e-s au sein d'une profession sous tension ?

Après avoir abordé les problématiques de la formation et questionné la qualité de vie au travail, il est primordial de s'intéresser aux questions d'attractivité et de fidélisation des infirmier-ère-s. En effet, de nombreux-euses étudiant-e-s quittent la formation face à une réalité de terrain trop importante, les professionnel-le-s de santé sont amené-e-s à se réorienter lié à la difficulté de l'exercice tant psychique que physique. Les propositions sont loin d'être à la hauteur des étudiant-e-s qui attendent des propositions concrètes.

Temps d'échange lors de la première table ronde du Congrès National 2023



À l'aube d'une réingénierie tant attendue, quel avenir pour la discipline infirmière ?

À l'aube d'une refonte de la formation, Isabelle Bayle (directrice d'un Département Universitaire en Sciences Infirmières) et Mme Ammirati (missionnée par le gouvernement pour l'intégration universitaire) ont expliqué leurs visions et les besoins liés à une évolution de la discipline infirmière. Philippe Charpentier (Direction Générale de l'Offre de Soins, DGOS), a réaffirmé les engagements de celle-ci envers les ESI avec notamment la création d'une plateforme nationale d'évaluation de stage et d'un guide national d'aide à l'accueil et l'encadrement des ESI en stage.

Nous constatons qu'il y a encore beaucoup de travail et de projets à venir qui, nous l'espérons, sauront faire rayonner la discipline infirmière.

*Annaë Mazon, Vice-Présidente en charge du Tutorat
Manon Morel, Ex-Présidente*

1 - Chieffe Nurse Officer : représentante européenne des infirmier-ère-s
2 - URPS : Union régionale des professionnels de santé

Financer ma formation, comment s'y prendre ?

Suivre une formation dans le cadre de ses études est un coût financier à anticiper. Que vous soyez en poursuite d'études (pas d'interruption de formation entre le lycée et les études supérieures), en reconversion professionnelle ou en reprise d'études, le financement de votre formation est à déterminer.

Le coût de la formation varie de 4 000€ à 10 000€¹ à l'année, ajoutés à cela les frais de vie courante pendant 3 ans, il est donc nécessaire de réfléchir à votre projet de formation.

La grande diversité de profils étudiants en formation multiplie le nombre d'acteur·rice·s financeur·euse·s de la formation et rend compliquée la recherche de bonnes informations. C'est pourquoi aujourd'hui on vous éclaire !

JE SUIS LYCÉEN·NE QUE DOIS-JE FAIRE ?

Pour les étudiant·e·s bachelier·ère·s, la formation est prise en charge par la région. Vous devez, au même titre que tou·te·s les étudiant·e·s de l'enseignement supérieur, vous acquitter chaque année de la CVEC² et des frais d'inscription à l'université, respectivement 100€ et 170€ en 2023.

JE SUIS DEMANDEUR·EUSE D'EMPLOI³, PUIS-JE ÊTRE FINANCÉ·E ?

Le Conseil Régional peut prendre en charge financièrement la formation sous certaines conditions propres à chaque région. Néanmoins, dans la majorité de celles-ci, la formation est gratuite pour les personnes en demande d'emploi.

Ce statut peut être accompagné d'allocations chômage pour vous soutenir financièrement au quotidien : l'ARE⁴, l'ARE-F⁵ ou la RFF⁶. Chacune possède des conditions d'éligibilité spécifiques, nous vous invitons à vous rapprocher de votre Pôle Emploi de rattachement pour les connaître.

JE SUIS ACTUELLEMENT SALARIÉ·E, COMMENT FINANCER MA FORMATION ?

Tout dépend au préalable si vous êtes salarié·e dans le secteur privé, public ou de la fonction hospitalière. Ensuite, vous devez faire connaître votre demande de formation et donc de financement auprès de votre employeur·euse qui, a posteriori de son acceptation, vous orientera vers les organismes et démarches administratives à réaliser. Nombreux sont les organismes financeurs des salarié·e·s, aussi bien du privé que du public. Nous vous invitons à vous faire accompagner dans vos recherches par des conseiller·ère·s spécialisé·e·s.

ME FINANCER MOI-MÊME, EST-CE POSSIBLE ?

Tout à fait. Néanmoins, les coûts de la formation en fonction de votre territoire peuvent être importants et pesants sur une trésorerie propre pouvant parfois s'élever à plus de 20 000€. À ceux-là s'ajoute le coût de la vie pendant 3 ans : l'absence de financement peut vous mettre en difficultés financières.

Quel que soit votre mode d'entrée en formation (initiale ou continue), vous devez obligatoirement justifier auprès de votre établissement de formation une prise en charge de la formation par organisme (région, employeur, autofinancement).

Voici quelques pistes de réflexion d'organismes financeurs :

- **Le Projet de Transition Professionnelle (PTP, Ex-CIF⁷) permet le financement des dépenses quotidiennes mais pas le financement propre de la formation. Son obtention se demande auprès des organismes financeurs des PTP (OPCO⁸) ou auprès de l'organisme auquel votre entreprise cotise.**
- **L'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel hospitalier est l'organisme financeur des soignant·e·s de l'hôpital public.**

Ilona Denis, Vice Présidente en charge des Affaires Sociales, Côme Champion, Ex Secrétaire Général Adjoint en charge des Affaires Sociales

1- Comment financer sa formation d'infirmier - <https://www.maformation.fr/actualites/financer-formation-infirmier-114297>

2- Contribution de Vie Étudiante et de Campus 3- Personnes inscrites sur les listes de Pôle Emploi 4- Aide au Retour à l'Emploi

5- Aide à Retour à l'Emploi Formation 6- Rémunération de Fin de Formation 7-Congés Individuel de Formation 8- Opérateurs de Compétences



Elections CROUS/CNOUS

Le CROUS, c'est quoi ? Les Centres Régionaux des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) sont des opérateurs publics de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ils ont pour but d'améliorer tes conditions de vie, celles de tes ami-e-s, et de tou-te-s les étudiant-e-s en général.

VAS-TU RÉUSSIR À TROUVER LES 7 MISSIONS DU CROUS ?

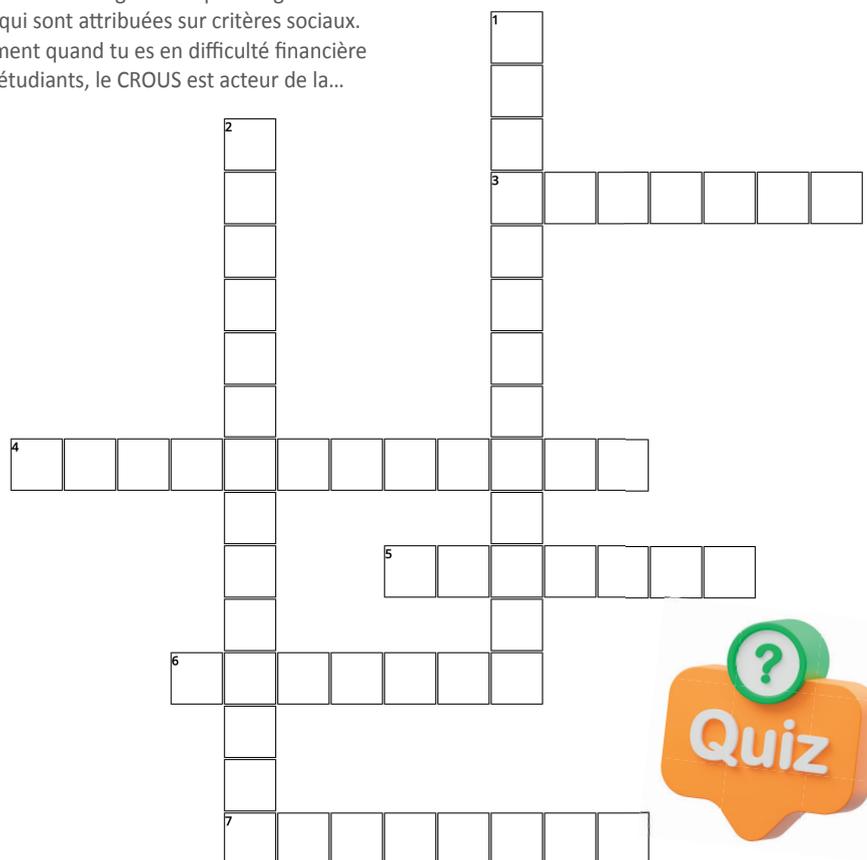
- **Restauration** : Te permet de manger à moindre coût auprès d'établissements présents partout sur le territoire et avec un large catalogue de menus.
- **Logement** : Tu peux dormir à coût réduit en résidence située généralement à proximité des campus universitaires.
- **International** : Tu es étudiant-e extracommunautaire et tu arrives en France, le CROUS est là pour t'accompagner.
- **Emplois** : Te permet de travailler avec des horaires aménagés à ton planning d'étudiant-e
- **Bourses** : Ce sont des allocations mensuelles qui sont attribuées sur critères sociaux.
- **Aides sociales** : Elles t'accompagnent notamment quand tu es en difficulté financière
- **Culture** : À travers le financement de projets étudiants, le CROUS est acteur de la...

VERTICAL

1. Ils t'accompagnent notamment quand tu es en difficulté financière.
2. Tu es étudiant-e extracommunautaire et tu arrives en France, le CROUS est là pour t'accompagner.

HORIZONTAL

3. Te permet de travailler avec des horaires aménagés à ton planning d'étudiant.
4. Te permet de manger à moindre coût auprès d'établissements présents partout sur le territoire et avec un large catalogue de menus.
5. À travers le financement de projet étudiant, le CROUS est acteur de la...
6. Ce sont des allocations mensuelles qui sont attribuées sur des critères sociaux.
7. Tu peux y dormir à coût réduit en résidence située généralement proche des campus universitaires.



LES ELECTIONS CROUS QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les élections CROUS sont le moment durant lequel les représentant·e-s étudiant·e-s sont élu·e-s. Au nombre de 7 par CROUS, ils sont élu·e-s pour 2 ans par l'ensemble des étudiant·e-s de l'enseignement supérieur, c'est un suffrage direct ! Ainsi, vous-même en tant qu'étudiant·e infirmier·ère, vous pouvez vous présenter, voter et donc élire les étudiant·e-s qui vont vous représenter.



COMMENT FAIRE ?

Depuis les dernières élections CROUS en 2021, les élections se déroulent en dématérialisées sur la même semaine partout en France. Cette année, c'est du **6 au 8 février 2024**. Pour voter il te faudra te munir de l'identifiant et du mot de passe envoyés sur ton adresse mail universitaire afin de te connecter et pouvoir voter. Tu votes pour **une liste composée de 14 étudiant·e-s, 7 candidat·e-s en tant que titulaires et les 7 autres en tant que suppléant·e-s**.



MAIS LES ÉLU·E-S ÉTUDIANT·E-S, QU'EST CE QU'IL·ELLE-S FONT ?

Les élu·e-s étudiant·e-s sont là pour représenter les étudiant·e-s en conseil d'administration du CROUS. Il·elle-s peuvent ainsi faire remonter les problématiques directement auprès de la direction du CROUS et permettre ainsi un meilleur usage des services du CROUS. Ces élu·e-s peuvent également siéger à différentes commissions (commission ASAA/ASAP¹, restauration, vie étudiante, CVEC², culture action, etc) mais aussi participer à des groupes de travaux sur des thématiques bien précises, comme par exemple la construction d'une offre de restauration végétarienne. La présence des élu·e-s étudiant·e-s au sein de l'ensemble des conseils et commissions du CROUS est essentielle pour l'élaboration des politiques étudiantes.

Le CROUS étant un organisme de service public pour les étudiant·e-s, il est primordial que ces dernier·ère-s prennent part à la vie de cet organisme.

QUELLES DIFFÉRENCES AVEC LES ÉLECTIONS CNOUS ?

Les élections du Centre National des Oeuvres Universitaires et Scolaires CNOUS permettent, au même titre que les élections CROUS, d'élire les représentant·e-s étudiant·e-s, mais cette fois à l'échelle nationale.



À l'inverse des élu·e-s CNESER³, ceux·celles du CNOUS ont un **pouvoir décisionnaire en conseil d'administration**, il·elle-s peuvent ainsi décider des projets, stratégies, budgets du centre national. En effet, les élu·e-s participent à l'élaboration de la stratégie nationale du CNOUS mais aussi

des CROUS, car ce premier a un rôle de pilote du réseau des œuvres. De plus, **les élu·e-s CNOUS sont en relation directe avec les institutionnel·le-s** qui agissent et travaillent pour les étudiant·e-s. C'est donc un canal de communication privilégié vers le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, du Logement, des représentant·e-s des universités, etc. C'est un lien idéal pour faire remonter les problématiques étudiant·e-s et défendre les intérêts des étudiant·e-s.

Une liste candidate composée de 16 représentant·e-s CROUS est élue par l'ensemble des élu·e-s CROUS de France pour 2 ans.

1- ASAA / ASAP : Aide Spécifique d'Allocation Annuelle / Aide Spécifique d'Allocation Ponctuelle

2- Contribution de Vie Étudiante et de Campus

3- Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

ET LA FNEFI DANS TOUT ÇA ?

La FNEFI, adhérente à la FAGE⁴ pourra alors soutenir et sensibiliser les élu·e·s en sciences infirmières à participer aux élections CROUS, et les former à leur rôle une fois élu·e·s. Actuellement, on retrouve sur les bancs du CNOUS : 3 élu·e·s FAGE et 5 autres élu·e·s qui dépendent d'autres organisations dont les idées s'éloignent de celles portées par la FNEFI. Le nombre de sièges détenus par une organisation au CNESER détermine sa première place et le poids institutionnel qui lui est alloué. En effet, l'organisation qui détient le plus de sièges est donc 1^{ère} organisation étudiante de France. Elle peut par la suite bénéficier de subventions pour elle et ses fédérations adhérentes, et avoir une place politique plus ancrée. Aujourd'hui la FAGE et son réseau se doivent d'aller se battre pour aller chercher plus de sièges et se ré-imposer en tant que première organisation représentative au CNOUS.

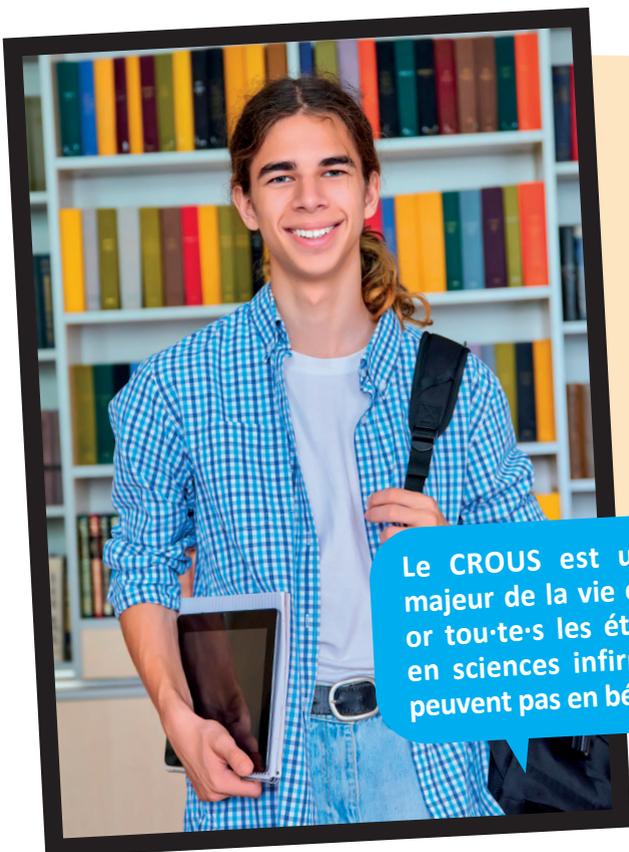
L'organisation qui détient le plus de sièges peut par la suite bénéficier de subventions.



QUEL EST L'INTÉRÊT POUR LES ESI ?

Au sein des conseils d'administration du CROUS différents thèmes sont abordés, discutés et échangés. Ces débats sont très importants pour notre formation. En effet, le CROUS est un acteur majeur de la vie étudiante, or tou·te·s les étudiant·e·s en sciences infirmières ne peuvent pas en bénéficier. Nous pouvons alors, grâce aux élu·e·s, porter la voix des ESI afin de trouver des solutions pour améliorer leur vie étudiante. Par exemple, ces élu·e·s peuvent travailler sur la mise en place de conventions entre les restaurants universitaires et les restaurants des CH pour que les étudiant·e·s puissent manger des repas à tarification sociale au sein des CH (c'est-à-dire des repas à 3,30€ et 1€ pour les boursier·ère·s). C'est pourquoi avoir des élu·e·s FAGE, et donc par extension, FNEFI, est primordial. Ces étudiant·e·s nous permettent de porter nos idées en conseil et nos propositions pour l'ensemble des étudiant·e·s en sciences infirmières.

Le CROUS est un acteur majeur de la vie étudiante, or tou·te·s les étudiant·e·s en sciences infirmières ne peuvent pas en bénéficier.



Lors des séances CROUS, avoir ces élu·e·s nous offre une porte d'entrée directe au CNOUS. Par ailleurs, avoir un·e ESI siégeant dans ce conseil serait tout aussi bénéfique pour analyser et faire remonter nos problématiques plus rapidement. De plus, avoir des ESI nommé·e·s au sein des CROUS et du CNOUS montre la volonté de nos étudiant·e·s de faire pleinement partie des débats proposés et de se

battre pour bénéficier des mêmes droits que les autres étudiant·e·s de l'enseignement supérieur. Nous nous devons d'être présent·e·s ce jour-là pour faire entendre la voix des étudiant·e·s et éviter que des positions contraires à celles portées par les étudiant·e·s et la FNEFI depuis plus de 20 ans soient celles qui aient le plus de poids.

INTERVIEW D'UN ÉLU CROUS ESI

Soël, néo-diplômé infirmier, était élu au CROUS de Bordeaux. Il a répondu à quelques-unes de nos questions.

Qu'est ce que tu fais en tant qu'élu CROUS ?

En tant qu'élu CROUS on va dire que je scinde mes missions en trois parties : La 1^{ère} est celle qui me vient en tête directement : **le Conseil d'Administration (CA)**, un moment très politique qui permet de définir les grandes orientations et priorités du CROUS ainsi que de connaître et pouvoir échanger avec d'autres personnes ayant ces responsabilités et siégeant au CA. Ensuite, il y a **les commissions**, avec d'une part les commissions Culture Action/CVEC, où on attribue des subventions aux associations et établissements mais on a aussi un rôle de conseil et de mise en relation avec d'autres acteurs et aussi les autres commissions telles que restauration, logement, ou aides sociales. D'autre part, il y a le rôle de travail avec les différents services sur **une partie plus "opérationnelle"** comme l'utilisation des espaces culturels, ou le fonctionnement de restauration. Enfin, le rôle de relais entre les étudiant·e-s/les associations, la direction du CROUS ou des différents pôles (Social, logement, restauration, culturel, vie étudiante...).

En parallèle, mais plus lié à mon statut particulier de VPE, il y a de la **représentation lors d'événements** comme les inaugurations, les visites de parlementaires ou encore des réunions avec la fac, la métropole comme par exemple sur les schémas directeurs de la vie étudiante.

Participer au processus électoral est un moyen concret de contribuer à l'amélioration des conditions étudiantes pour les ESI

En tant qu'élu CROUS quel est l'intérêt pour les ESI d'y être représenté ?

L'intérêt d'être représenté c'est de faire connaître aux personnels du CROUS les besoins spécifiques des ESI. Les problématiques spécifiques, de faire du relais d'information dans les deux sens, être facilitateur du travail entre CROUS et direction des établissements de formation ou CROUS et la région.

3 raisons d'aller voter aux élections CROUS ?

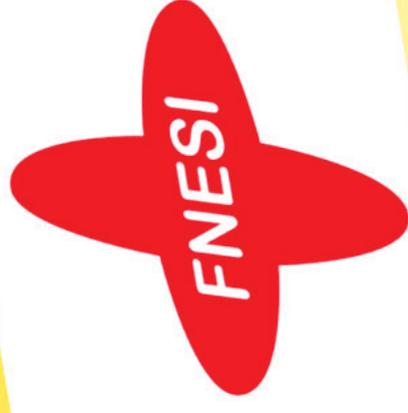
- 1- C'est la démocratie.** On ne peut pas se plaindre des conditions de vie des étudiant·e-s tant qu'on n'arrivera pas à avoir une réelle légitimité, donc c'est en dépassant les 5% de participation qu'on a à l'heure actuelle.
- 2- On prend connaissance de plein de dispositifs hyper intéressants** menés par le CROUS, les établissements, les associations et on peut les appliquer là où on est, ou sur des sites délocalisés pour améliorer les conditions de vie des étudiants.
- 3- On a le droit de vote depuis peu** et si on ne vote pas, le travail fait pour qu'on soit considéré·e n'aura servi à rien !

En conclusion, **les élections CROUS revêtent une importance capitale pour les étudiants en sciences infirmières**, offrant un moyen de faire entendre leurs préoccupations et d'exercer leur devoir citoyen. Participer au processus électoral est un moyen concret de contribuer à l'amélioration des conditions étudiantes pour les ESI et de renforcer la démocratie au sein de l'enseignement supérieur.

Léonor Cauchois, Vice-Présidente en charge de la Démocratie Étudiante et de la Lutte Contre les Discriminations
Emma Peltais, Ex Secrétaire Générale en charge de la Démocratie Étudiante
Côme Champion, Ex Secrétaire Général Adjoint en charge des Affaires Sociales

DRY JANUARY

LE MOIS SANS ALCOOL



RECETTES DE COCKTAILS SANS ALCOOL





LE RIO

- 1/2 tasse de limonade
- 1 cuillère à soupe de la sirop de grenadine
- 3 rondelles de citron vert



VIRGIN MOJITO

- 4 citrons verts
- Fruits rouges au choix
- 1 bouquet de menthe
- 4 cuillères à café de sirop de fraise
- 50 cl de limonade



BLUE LAGOON

- un peu de jus d'ananas
- 1/2 verre de Limonade
- 1 cuillère de sirop bleu curaçao
- 1 rondelle de citron
- 2 feuilles de menthe

1 mois sans boire d'alcool pour :

- une peau plus fraîche
- un sommeil réparateur
- un corps avec plus d'énergie
- un sentiment de victoire !

plus d'informations sur dryjanuary.fr

L'histoire de la psychiatrie

Avant d'être dédramatisée, la psychiatrie a connu des années plus sombres. Découvrez les grandes lignes de son histoire à travers cet article.

DÉBUT DE LA PSYCHIATRIE

Dès la création du premier "asile", le concept se veut ambivalent. Ces lieux se trouvaient en périphérie des villes, à l'abri des regards. Cette distance permettait de protéger les patient·e·s, appelé·e·s à l'époque "aliéné·e·s", mais surtout le reste de la population qui craignait que ce mal soit contagieux.

Avant de devenir ce qu'elle est aujourd'hui, la psychiatrie a comporté bon nombre de théories. Parmi elles, la théorie des humeurs mise en avant par Hippocrate (- 400 av. JC). Selon lui, la santé se définissait par un **équilibre entre les quatre humeurs** : le sang, la phlegme, la bile noire, et la bile jaune ainsi que leurs qualités physiques (chaud, froid, humide, sec). Lorsque l'une de ces humeurs était déséquilibrée, cela se traduisait par un état de frénésie, léthargie, manie, ou mélancolie.



1-Selon la fondation de France

En 1656, la France connaît la création de l'Hôpital Général avec l'édit royal de Louis XIV, connu également sous le nom d'Édit du grand renfermement. Ce lieu permettra de regrouper tou-te-s les marginaux·ales de la société afin de les "réhabiliter" par le travail et la pitié.

Il faudra attendre le siècle des Lumières avec Descartes afin que l'on nous propose **une séparation du corps et de l'âme**. Cette dernière serait une substance pensante, tandis que le corps serait une substance étendue : on parlera de dualisme cartésien. En 1785, les asiles deviennent thérapeutiques grâce à une circularité.

L'année 1838 connaîtra une réelle évolution des droits des "aliéné·e·s" avec la création de différentes **modalités d'internement** : le placement volontaire et le placement d'office. Il existe désormais un statut juridique pour les personnes souffrant·e·s de pathologies mentales, leurs droits sont ainsi protégés.

DESTIGMATISATION DE LA SANTÉ MENTALE

Aujourd'hui, la psychiatrie a beaucoup évolué et est enfin considérée comme une véritable discipline médicale. Il s'agit donc pour le·la psychiatre de se consacrer au diagnostic, à la prévention et au traitement des pathologies mentales, mais aussi d'être à l'écoute de la souffrance exprimée afin de prescrire les soins appropriés.

À l'heure actuelle, plus de 500 troubles psychiques sont répertoriés. Le coût concernant les troubles psychiques est devenu le coût de santé le plus important pour la société¹.



LES RESSOURCES À GARDER EN TÊTE

- **Numéro d'appel anonyme et gratuit : 0 800 235 236 en cas de détresse psychologique**
- **Nightline : plateforme d'appels gratuite par les étudiant·e·s et pour les étudiant·e·s**
- **Santépsy étudiant : dispose de 8 séances gratuites avec un·e psychologue grâce à ce dispositif**
- **Psycom, Santé mental info : Guide qui recense plus de 120 lignes de soutien psychologique nationales, et pour la grande majorité gratuites.**
- **SAMU 15 : Le SAMU doit toujours être contacté en cas de doute. Il pourra soit déclencher les secours, soit vous indiquer la structure vers laquelle vous tourner.**

Mathis Fayolle, Trésorier en charge des Partenariats, Albane Robin, Ex Vice-Présidente en charge de la Communication et des Publications.

Omerta à l'hôpital : le harcèlement

Aujourd'hui, bon nombre le savent : les conditions d'exercice à l'hôpital se sont grandement détériorées. Charge de travail, pression, manque de moyens... Autant de conditions qui mettent en péril la santé mentale du personnel soignant, mais également celle des ESI.

MAIS QU'EST CE QUE LE HARCÈLEMENT ? POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE LE SAVOIR ?

Selon le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, le harcèlement est défini comme étant *"une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique"*. Celui-ci implique un rapport de forces et de domination, ajouté à la régularité des agressions dans le temps, qui participe à l'isolement de la victime.

Dans l'enquête Bien Être, réalisée par la FNESI en 2022 : à la question *"As-tu déjà été victime de harcèlement durant ta formation ?"* 17.1% des ESI ont répondu oui avant d'avoir la définition de harcèlement, contre 31.7% après leur avoir fourni la définition. Il est donc important de sensibiliser les étudiant-e-s afin d'identifier plus facilement ces situations.

Au vu de la détérioration des conditions d'exercice de la profession infirmière, les étudiant-e-s font trop souvent face à des situations de harcèlement ou sont contraint-e-s de gérer des prises en soin complexes en totale autonomie, pouvant provoquer des mises en danger pour le-la patient-e. Au regard du poids énorme que joue l'équipe soignante dans la rédaction du bilan de fin de stage, les étudiant-e-s ne dénoncent que très peu ces situations par peur de représailles de ces mêmes professionnel-le-s de santé. En effet, les étudiant-e-s qui témoignent ont la plupart du temps des conséquences négatives sur leur formation avec des sanctions importantes.

Les répercussions sur les étudiant-e-s en sciences infirmières sont grandes et problématiques, autant sur le plan de leur formation que psychologiquement. Aujourd'hui, 32% des ESI arrêtent leur formation à cause d'un souci en stage, sans compter celle-ux qui continuent avec ou sans soutien psychologique. Il est important de se soutenir, et ne pas hésiter à utiliser les ressources à disposition !

Léonor Cauchois, Vice-Présidente en charge de la Démocratie étudiante et de la lutte contre les discriminations
Enzo Surel, Ex Trésorier en charge des Partenariats

Si vous êtes confrontés à une situation de harcèlement, contactez nous par téléphone au **01 40 33 70 78** ou **www.fnesi.org**

Témoignage : *«Elles nous sifflaient pour que nous venions les voir, nous appelaient par des numéros, elles nous ont interdit de prendre des pauses et de s'asseoir sur notre temps de stage (stage de 12h), elles nous critiquaient, nous insultaient et se moquaient de nous à chaque fois qu'on tournaient le dos ou qu'on passait devant elles, certaines faisaient même exprès de nous bousculer pour qu'on fasse tomber le matériel...»*



1/3
des ESI a été victime de harcèlement durant sa formation (chiffre enquête BE)

52%
Selon le baromètre santé de la Mutuelle Nationale Hospitalière (MNH), 52% des professionnel-le-s de santé assurent que leur travail «leur génère un niveau de stress inacceptable»

32%
des ESI arrêtent leur formation à cause d'un souci en stage

La mobilité étudiante des ESI

Un droit intéressant mais méconnu, les étudiant-e-s en sciences infirmières, dans le cadre de leur cursus, ont accès à la mobilité européenne et internationale !

En effet depuis 2009, avec l'arrivée du "nouveau" référentiel, les étudiant-e-s infirmier-ère-s bénéficient d'ECTS (European Credit Transfer System) permettant de conserver les acquis d'expériences. Ces ECTS favorisent donc la mobilité étudiante, malheureusement encore peu développée dans les établissements de formations.

La FNESI vous accompagne pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches. De même, tu peux te rapprocher du service de relation internationale de ton université sur leur page internet. Il-elle-s te conseilleront sur les démarches concernant la mobilité nationale, européenne et internationale.

L'organisation d'une mobilité, c'est un investissement pour toi.

Tu te poses peut-être différentes questions sur : comment s'y prendre, le financement, les modalités de départ, les indispensables dans la valise et sur place, etc. Tu peux contacter le-la Vice-Président-e en charge des Affaires Internationales de la FNESI qui sera disponible pour t'accompagner : ai@fnesi.org

Ces voyages sont des expériences humaines incomparables, en plus de développer l'ouverture d'esprit. Les étudiant-e-s découvrent une nouvelle façon de travailler, un système de santé différent et une nouvelle culture : capacité d'adaptation, maturité professionnelle et apprentissage d'une nouvelle langue seront des compétences acquises lors de cette mobilité. De retour en France, ces éléments seront à mettre en avant lors d'entretiens d'embauche !

Alors qu'attendez-vous pour partir à l'étranger ?

A little-known right, nursing students have access to European & international mobility !

Since 2009, with the arrival of the «new» reference system, nursing students have benefited from ECTS (European Credit Transfer System), which enables them to retain their acquired experience. These ECTS encourages student mobility, which is still underdeveloped in nursing training establishments.

The FNESI can answer your questions and help you with your application. You can also get in touch with your university's international relations department. You can find out more about national, European and international mobility.

Organizing mobility is an investment for the student. You may be asking yourself a number of questions : how to get started, how do I finance it, what do I need to do before, in my suitcase, what do I need to remember once I'm there? If you're not convinced to go, you can contact the FNESI Vice-President in charge of International Affairs : ai@fnesi.org

International Affairs : ai@fnesi.org

These trips are unparalleled human experiences, as well as developing open-mindedness. Students discover a new way of working, a different healthcare system and a new culture : adaptability and learning a new language will be skills acquired. Once back in France, you'll be able to put these skills to good use in job interviews !

Valentin VALLÉE, Vice-Président en charge des Affaires Internationales et la Transition Écologique
Ewin VOLTZENLOGEL, Ex Vice-Président en charge des Affaires Internationales et de la Transition Écologique



Julien Dangles témoigne de son voyage au Sénégal pendant sa deuxième année à l'établissement de formation de Croix-Rouge Limoges

RESPONSABILITÉ CIVILE
PROFESSIONNELLE -
PROTECTION JURIDIQUE

OFFERT⁽¹⁾

Toute une ligne D'OFFRES

MUTUELLE SANTÉ

à partir de
16€ / mois⁽²⁾

pour toi TKT

ASSURANCE HABITATION

à partir de
5€ / mois⁽³⁾

ASSURANCE AUTO,
TROTINETTE, VÉLO
ET FINANCEMENT AUTO⁽⁴⁾

Des solutions
SUR MESURE

PRÊT ÉTUDIANTS

jusqu'à
60000€⁽⁵⁾



PUBLICITÉ

Ensemble, *prenons soin* de demain ♥



Appli mobile



3233 Service gratuit + prix appel

Flasher-moi :



Suivez-nous sur :

Et échangez entre vous : LA COMMUNAUTÉ MACSF

DOCUMENT COMMERCIAL À CARACTÈRE NON CONTRACTUEL, POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS VOUS RÉFÉRER AUX CONDITIONS GÉNÉRALES OU AUX NOTICES D'INFORMATION.
Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

(1) Pendant vos études, hors internes et docteurs juniors, hors remplacements. (2) Tarif (hors cotisation association ALAP) valable sur un contrat MACSF Générique jusqu'au 30/04/2024, sous réserve d'évolution des taxes, pour un étudiant en médecine ou chirurgie dentaire de moins de 41 ans, et de moins de 31 ans pour les autres études. (3) Tarif 2023 pour 1 ou 2 pièces. (4) Sous réserve d'acceptation du dossier par MACSF assurances. Avec Club Auto MACSF clubauto-macsf.com, 0805051006, service et appel gratuits, sous réserve d'acceptation du dossier par MACSF financement, MACSF assurances et MACSF prévoyance. Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à partir de la signature de votre contrat de financement. (5) Sous réserve d'acceptation du dossier par notre partenaire financier et MACSF prévoyance. L'assurance emprunteur Décès, Incapacité, Invalidité est exigée par le prêteur. Vous pouvez souscrire une assurance équivalente auprès de l'assureur de votre choix. Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à partir de la signature de votre contrat de financement.

MACSF assurances - SIREN N°775 665 631. MACSF prévoyance - SIREN N°784 702 375 - Sociétés d'Assurance Mutuelles - Entreprises régies par le Code des Assurances. MACSF financement - Société de financement - S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 8 800 000 € - 343 973 822 RCS NANTERRE - SIRET N°343 973 822 00038. MACSF assurances est mandataire exclusif en opérations de banque de MACSF financement - SIREN 775 665 631 - N° ORIAS 130 04 099. Sièges Sociaux : Cours du Triangle - 10 rue de Valmy - 92800 PUTEAUX. Adresses postales : 10 cours du Triangle de l'Arche - TSA 40100 - 92919 LA DEFENSE CEDEX. AMIT - SA au capital de 100 000 € détentrice de la marque Club Auto - 301 500 203 RCS NANTERRE - Mandataire non exclusif en opérations de banque et service de paiement de MACSF financement - N° ORIAS 070 35 228 - Siège social : 5 rue Vernet - 75008 PARIS. Association souscriptrice : A.L.A.P - Siège social : 11, rue Brunel - 75017 Paris.

Recherche Infirmières

Interview de Laurent Poiroux MCU - PU



La recherche occupe une part importante dans l'ensemble du cursus en Sciences Infirmières. Elle se développe en passant par les Enseignant·e·s-Chercheur·euse·s en Sciences Infirmières. Voici le parcours d'un Maître de Conférence en Sciences Infirmières.

> Malorie : Pouvez-vous vous présenter ?

L.Poiroux : Je suis infirmier depuis 1989. J'étais à l'IFSI de Cholet et je suis parti Suisse, à Lausanne, pour me spécialiser en réanimation. Cette formation n'existait pas (et n'existe toujours pas). J'ai pu développer des compétences dans le secteur des soins d'Urgence- Réanimation. Après avoir fait de l'humanitaire, j'ai intégré le CHU d'Angers en tant qu'IDE puis en tant que cadre de santé. A côté, j'ai débuté un parcours académique en Master et j'ai obtenu une Bourse de Recherche. Mon hôpital m'a demandé de développer la recherche grâce à un nouveau métier : coordinateur paramédical de la recherche.

Aujourd'hui, il y en a dans tous les CHU. Ensuite, en 2018 je suis devenu Maître de Conférence Associé, j'étais vacataire avec activité partielle CHU - faculté. J'ai soutenu ma thèse en 2019 sur : "l'évaluation des soins infirmiers sur le confort, la sécurité et le devenir des patients". En 2023 je suis devenu Maître de Conférence sur le département Sciences Infirmières de l'université d'Angers.

> Elodie : pouvez-vous développer le poste de MCU ?

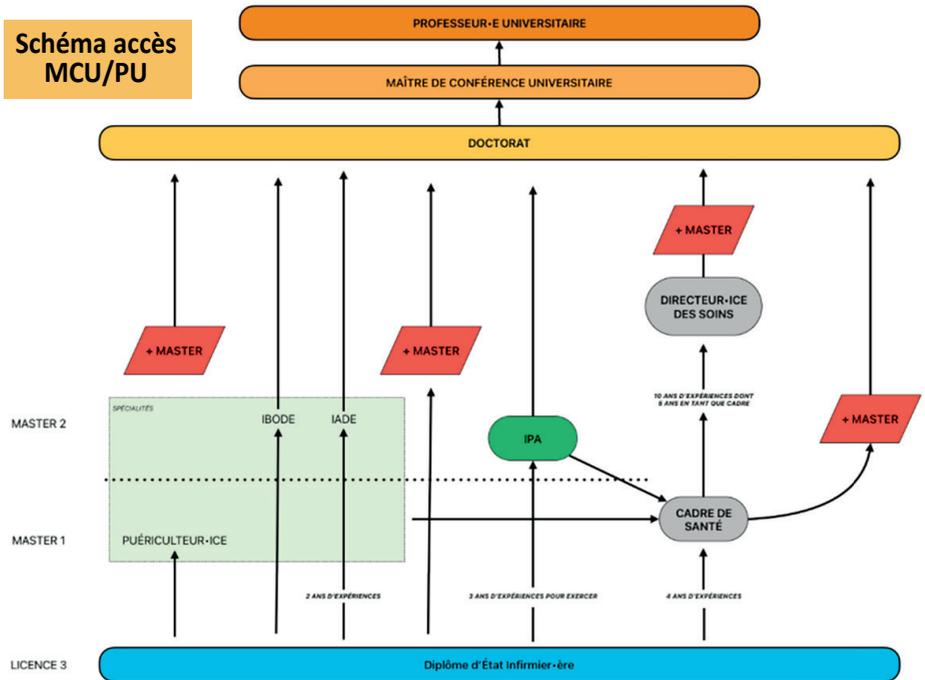
L.Poiroux : Maître de Conférences Universitaire ou MCU, c'est être enseignement-chercheur en bi-appartenance¹. J'ai trois missions :

- Enseigner : 192 heures de cours. Je dois accompagner les étudiant·e·s en licence.
- Faire de la Recherche
- Participer à la vie universitaire : Élu à la faculté de santé d'Angers.

> Malorie : Qu'est-ce qui vous a poussé à faire de l'enseignement-recherche ?

L.Poiroux : J'ai eu cette envie à mon retour de Suisse, la place de l'IDE est totalement différente. J'ai lu énormément d'articles, de revues scientifiques pendant ma spécialisation. Ici, on ne considère pas les IDE comme des personnes qui peuvent avoir des savoirs, ou de la pertinence dans une situation. Je me suis demandé "sur quels savoirs s'appuient les IDE pour prendre leur décision ?" J'ai fait cette recherche en master "est-ce que les IDE sont en capacité de faire des recherches scientifiques pour améliorer leur prise en soin ?".

Schéma accès MCU/PU



> Elodie : Quels sont vos travaux de recherche ?

L.Poiroux : En plus de ma thèse, j'ai réalisé deux axes de recherches. Le premier porte sur les soins infirmiers en réanimation. Le second, sur la prise de décision des IDE, j'ai pu le publier. Je dois faire partie d'une équipe dans un laboratoire de recherche, actuellement je me suis rapproché d'un laboratoire d'épidémiologie et de santé au travail. J'écris un article sur la prise en soin des IDE de réanimation et l'impact de la prise en soin sur la qualité de vie au travail et les soins IDE non réalisés.

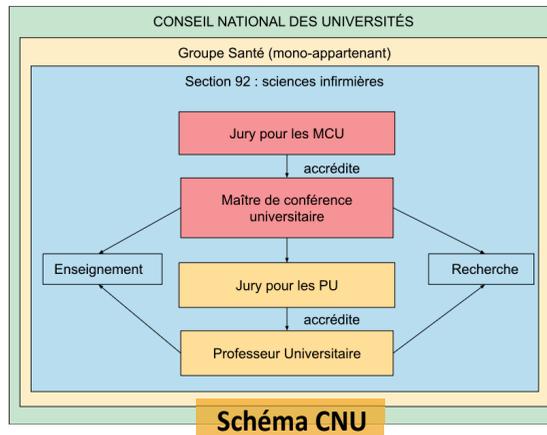
> Malorie : Avez-vous un conseil à donner aux étudiant·e·s qui souhaitent réaliser de la recherche ?

L.Poiroux : Oui même plusieurs :

- Faire une analyse SWOT² sans regarder Faiblesse et Menace car forcément la recherche prend énormément de temps. Mais si vous regardez Opportunité et Force c'est juste fabuleux. Quand j'ai fait ma première recherche je ne savais même pas qu'en tant qu'IDE on pouvait faire une thèse.
- Être infirmier·ère : ! Très important de manipuler les savoirs des infirmier·ère·s
- Se former pour connaître les outils de recherche.

> Malorie et Elodie : Merci beaucoup Mr Poiroux et bonne continuation dans vos projets de recherche.

Kevin BRIGE, Ex-Attaché de Presse en charge de l'Enseignement Supérieur
Elodie LENFANT, Vice-Présidente en charge de la Communication et de la Publication



1- bi appartenance = possibilité de faire de la recherche et de l'enseignement
 2- Analyse SWOT : méthode d'identification des forces, faiblesses, opportunités et menaces qui entourent votre projet

Contacter la presse en association locale !

Saviez-vous qu'il est possible de contacter la presse locale pour vos événements ou même faire passer des messages au nom de votre association ? Cela permet d'apporter une visibilité sur vos actions pour qu'elles prennent un aspect plus politique et médiatique, pouvant vous apporter des partenariats, des subventions, de la reconnaissance, ou tout simplement pour vous faire entendre.

La préparation

Avant de contacter une presse, il est important de savoir qui contacter et surtout pourquoi vous les contactez. Vous devez cibler votre objectif en fonction du type de médias :

Presse locale : Journaux de ta région,...

Médias télévisés : TF1 / LCI, CNews, FranceTV, formats régionaux ...

Médias écrits : Le Journal du Dimanche, Le Figaro etc et également les presses régionales ou de votre ville

Médias radio : NRJ, FranceInfo, RMC ...

Médias sur réseaux sociaux : Brut, Konbini, @MédiaFrance

Si vous souhaitez faire passer l'information aux personnes de votre ville, vous pouvez contacter les médias écrits télévisés régionaux.

La prise de contact

Maintenant que vous êtes prêt-e-s à contacter une presse, il vous faut trouver le canal de communication. Vous avez le choix : par mail ou par téléphone !

Petite astuce : si tu contactes plusieurs presses par mail sur un même message, tu peux rédiger un mail unique et mettre toutes les adresses mails des presses en CCI (copie invisible) ! Cela permet de cacher le nom de tes contacts.

Pour les contacter, il faut toujours garder un plan logique : se présenter (ESI, poste asso, etc) puis description de ton action et conclure sur la volonté d'une couverture presse par le biais de ce média, puis que tu restes disponible si elles ont besoin de plus d'informations ! N'oublie pas de laisser tes coordonnées ! Si tu souhaites les joindre par téléphone, il faut faire attention aux horaires d'ouverture des locaux. Tu peux utiliser la même trame que le contact par mail !

Pour aller plus loin : tu peux aussi envoyer, aux médias sélectionnés, un communiqué de presse, lettre ouverte ou une information flash à la veille de ton événement, et tu peux signaler que tu le publieras le lendemain (jour de ton événement) !

Le Jour J

Si vous avez une interview, voici quelques conseils :

- Présentez-vous aux journalistes.
- Évitez les termes "école", "vocation" et "élève". N'hésitez pas à reprendre le-la journaliste en expliquant pourquoi on n'utilise pas ses termes.
- Prenez le temps de répondre aux questions, faites des pauses si besoin.
- Vous pouvez prendre des photos / vidéos lors de l'interview pour les reposer sur vos réseaux sociaux d'association.
- Demandez une relecture avant la publication de l'article. Vous avez le droit de demander des suppressions ou modifications.

Et après ?

Entretenir ses relations

Une fois l'interview et la reprise presse effectuée, il est nécessaire d'entretenir les relations établies avec la presse. Elles doivent devenir vos « partenaires ». N'hésitez pas à les rencontrer, mettre en avant leur travail en communiquant sur leur article, les solliciter de nouveau sur d'autres sujets, etc.

Une question ?
Contactez-nous à
presse@fnesi.org

Elodie LENFANT, Vice-Présidente en charge de la Communication et des Publications
Kevin BRIGE, Ex-Attaché de Presse en charge de l'Enseignement Supérieur

Réussir sa passation

Les Secrets des Week-ends de Passation et du Kit Néo-Associatif·ve·s

Découvrez comment les formations à domicile et le kit néo-associatif·ve·s deviendront vos alliés incontournables pour réussir le lancement de votre association et garantir sa pérennité, mandat après mandat.

LE LANCEMENT DANS L'ASSOCIATIF

L'engagement étudiant est une expérience unique, te permettant de grandir. Tu n'es pas seul·e, de nombreuses personnes sont là pour t'aider. Ce kit est un guide pour ceux intéressés par le milieu associatif étudiant. Il t'apprend les bases, du fonctionnement d'une association à la création de projets, tu y trouveras des informations essentielles pour ton mandat, un support pour toute ta vie associative.

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Au sein du réseau FNESI, chaque association bénéficie d'un·e référent·e du Bureau National, prêt·e à répondre à tes questions, te guider dans les démarches administratives et t'aider dans les demandes de formation que tu estimeras nécessaires au bon déroulement de ton mandat. Ce soutien personnalisé est une ressource, disponible à tout moment, pour accompagner les associations à toutes les étapes de leur mandat, y compris dans la gestion interne du bureau !



Week-end de passation de LASEPSI Poitiers, février 2023

LES FORMATIONS À DOMICILE (FAD)

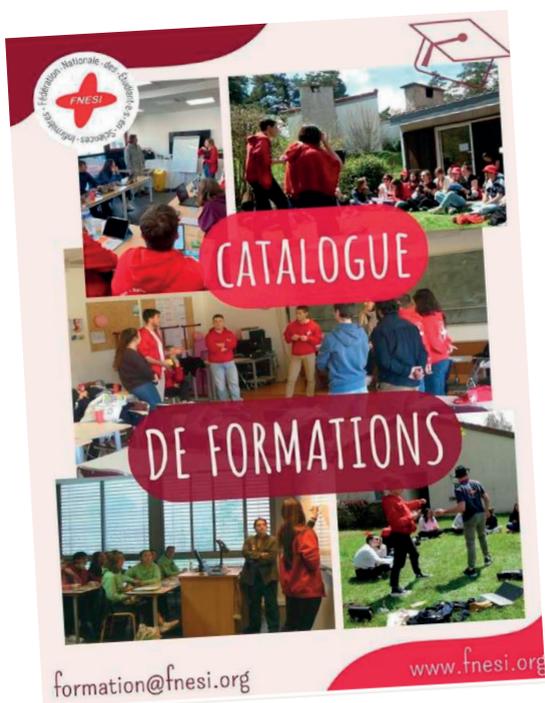
À n'importe quel moment de l'année, les associations et futures associations ont la possibilité de solliciter des formations à domicile ainsi que des formations à distance. Ces formations (recensées sur le catalogue de formation disponible sur le site internet de la FNESI) portent sur des thématiques associatives mais également sur l'avenir de la formation, la défense des droits étudiants, les bases de l'associatif, et bien d'autres thématiques encore.

De plus, l'équipe nationale de la FNESI est également disponible afin de co-organiser un week-end complet de passation lors du renouvellement d'un bureau par exemple.

BIEN PRÉPARER SA PASSATION

Pour une transition fluide entre les bureaux et un démarrage en toute confiance, il est essentiel que les associations anticipent leur passation et se saisissent des différents moyens et aides que nous mettons à leur disposition. Ces week-ends de passation et autres temps de formations favorisent la pérennité de l'association au fil des mandats en transmettant des connaissances clés, renforçant la continuité des projets et garantissant une transition en douceur, essentielle au bon fonctionnement de l'association. Alors n'attends plus pour organiser ton WEP ! Contactes-nous à formation@fnesi.org pour être accompagné·e.

Nadège Mendia, Vice-Présidente en Charge des Perspectives Professionnelles et du Numérique en Santé
Erwan Duchet, Ex Vice-Président Général en charge de la Formation



Pour toutes demandes de formation n'hésite pas à remplir le gform présent sur le site de la fnesi à la rubrique "formation à la fnesi"

et retrouve ton kit néo-asso sur le site www.fnesi.org

Hors normes

L'ORIGINE DU FILM

Hors normes est un film français dramatique réalisé par Olivier Nakache et Éric Toledano, sorti en 2019 et durant 1h54 min. Ce film s'inspire d'une histoire réelle, aussi extraordinaire que touchante. Au cœur de cette narration bouleversante, se trouve Johann Bouganim, un homme au destin singulier qui a inspiré les réalisateur-rice-s à créer ce chef-d'œuvre cinématographique. Il est présenté, hors compétition, en clôture du 72^e Festival de Cannes et reçoit le prix du public du Festival international du film de Saint-Sébastien 2019.

LE SYNOPSIS

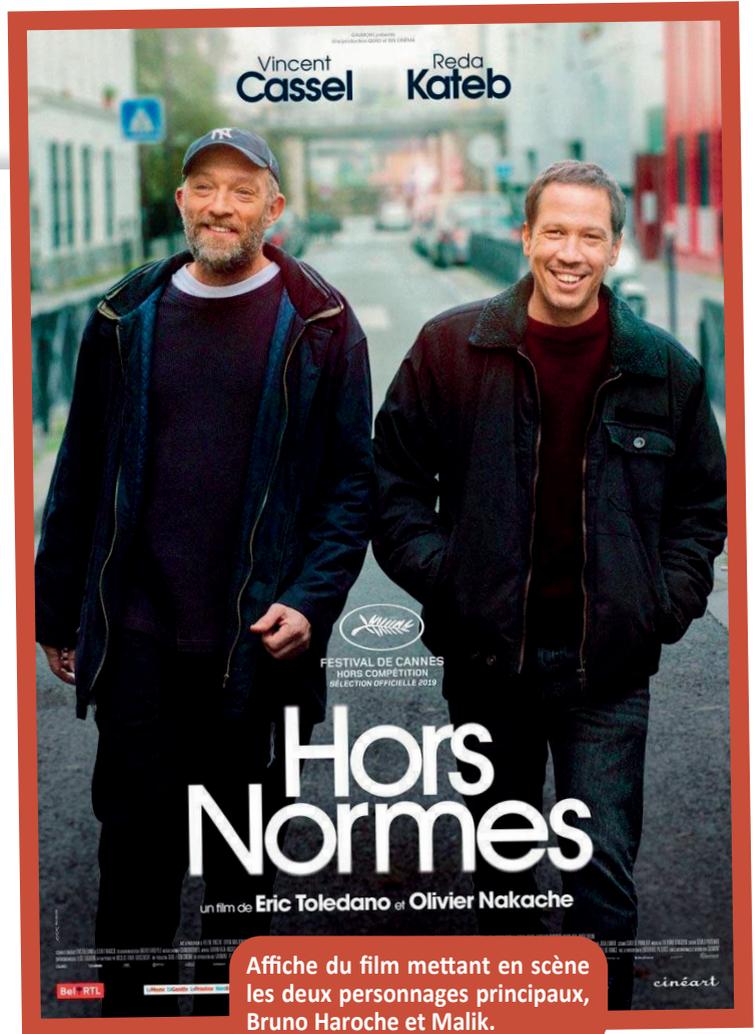
Bruno et Malik vivent depuis 20 ans dans un monde à part, celui des enfants et adolescent-e-s autistes. Au sein de leurs deux associations respectives, ils forment des jeunes issus des quartiers difficiles pour encadrer ces cas qualifiés «d'hyper complexes». Une alliance hors du commun pour des personnalités hors normes¹.

ET SI ON ALLAIT PLUS LOIN ?

Ce film, reprend la réalité sur le placement des enfants en situation de handicap dans des structures adaptées à leurs besoins. Dans cette situation, nous pouvons identifier que les professionnel-le-s médico-sociaux sont en souffrance, sans ressources, en sous-effectif, et face à des situations auxquelles il-elle-s ne sont pas formé-e-s (violences physique et verbale).

Nous pouvons également faire le lien avec la loi "0 sans solution" qui a pour but de trouver une solution aux personnes en situation de handicap, permettant la meilleure prise en charge possible sur leur territoire. Les établissements adaptés étant saturés ou ne pouvant pas accueillir ces personnes, cette loi permet alors de financer ces structures dites "d'urgence" afin de pallier au manque de place.

Ce film est consultable sur la plateforme Netflix.



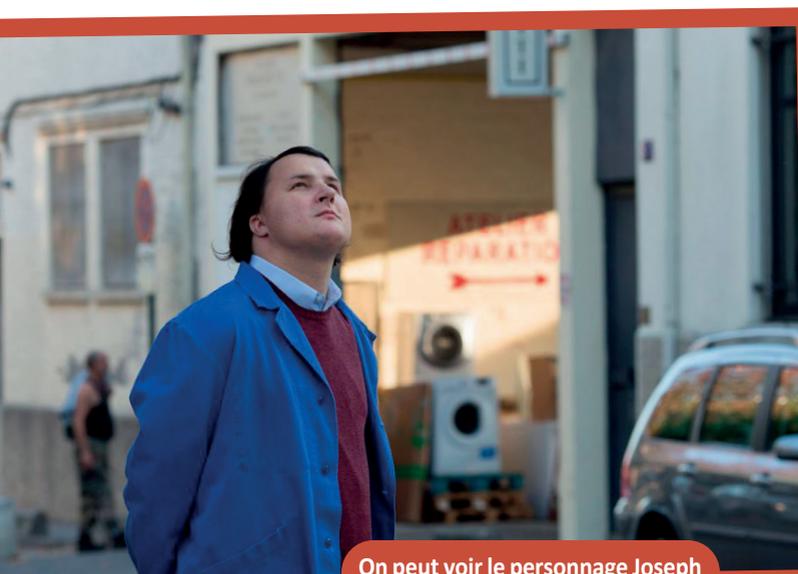
Affiche du film mettant en scène les deux personnages principaux, Bruno Haroche et Malik.

La review perso d'Elodie, étudiante en L3 :

"Si je devais donner un avis personnel sur ce visionnage, je vous inviterai fortement à le regarder, il permet une ouverture d'esprit. Notamment sur la vie des personnes atteintes d'autisme qui se voient refuser l'accès au monde professionnel et à des structures adaptées. Par ailleurs, il montre l'engagement, le dévouement, le dévouement, l'empathie et l'altruisme des personnes aidantes."

La review perso de Baptiste, étudiant en L3 :

"Ce film est une vague de vérité que l'on se prend en pleine tête. Cela met en perspective des éléments parfois trop méconnus de ces travailleur-se-s sociaux et des personnes dont il-elle-s s'occupent au quotidien. La sensibilité de cette œuvre permet de réfléchir sur notre travail en tant que soignant-e, au côté de ces professionnel-le-s qu'il nous arrive de côtoyer dans un système de santé en tension."



On peut voir le personnage Joseph disant : "On y est presque"

1- Source : Allociné

Mon espace santé

Quand le numérique s'invite dans votre quotidien

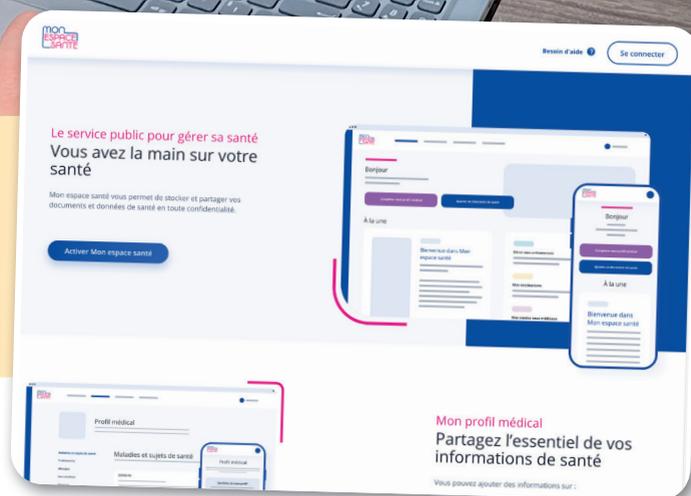
Mon espace santé est un espace numérique personnel et sécurisé, qui a pour but de devenir un carnet de santé numérique pour tou-te-s. Il permet au·à la patient·e de garder le contrôle sur ses données de santé, de stocker et partager en toute sécurité tous les documents et informations utiles pour son suivi médical, avec ses professionnel·le-s de santé. Dedans, tu y retrouves :

→ **Mon dossier médical** : Le dossier médical permet à chaque patient·e de retrouver en un seul endroit toutes ses informations de santé (ordonnances, résultats d'examens, carnet de vaccination). Il·Elle peut y ajouter librement tout document utile à sa prise en charge ainsi que les professionnel·le-s de santé.

→ **Ma messagerie** : La messagerie est un espace sécurisé qui permet les échanges de documents et de messages concernant la santé. Elle permet aussi aux professionnel·le-s de santé de contacter le·la patient·e et lui envoyer des informations.

→ **Catalogue de services et d'applications** : Mon espace santé dispose d'un catalogue de services. Il permet à l'utilisateur·rice de trouver des services de qualité dédiés à la santé. Il peut s'agir par exemple de sites internet et d'applications en lien avec sa santé (Livi, Doctolib, etc).

→ **Mon agenda (bientôt disponible)** : L'agenda permettra au·à la patient·e de regrouper tous ses rendez-vous dans son parcours de soins. Il·Elle pourra ainsi suivre l'historique de ses rendez-vous et être alerté·e pour les rappels de dépistage ou de vaccination.



EXEMPLE DE SITUATION

Voici un exemple de situation du quotidien de l'utilisation de "Mon espace santé" :

Mme X souhaite renouveler son ordonnance de pilule (moyen de contraception), elle va donc prendre RDV chez son·sa médecin traitant, et après quelques jours d'attente, elle se déplacera pour récupérer l'ordonnance.

Si Mme X avait activé son espace santé, elle aurait simplement eu besoin d'envoyer un message à sa·son médecin traitant via "ma messagerie" pour lui demander un renouvellement d'ordonnance et serait venu la récupérer quelques heures plus tard.

ACTIVATION DE MON ESPACE SANTÉ :

Dans un premier temps, il est nécessaire de se rendre sur monespacesanté.fr et de cliquer sur "Activer mon espace santé". Tu trouveras ainsi les éléments pour pouvoir réaliser la démarche jusqu'au bout :

- Une carte vitale
- Un email fonctionnel
- 5 minutes de ton temps

Il te suffit ensuite de remplir les champs demandés avec l'ensemble des informations. Attention de bien vérifier le modèle de ta carte vitale ! À ce moment, tu auras le choix d'activer ou de t'opposer à la création de ton espace santé. C'est un choix qui t'est propre et qui n'influence pas la manière dont tu seras pris·e en soin dans le futur. Si tu fais le choix de l'activer, sois bien attentif·ve à tes informations et à leurs exactitudes ! Enfin, il te suffit de choisir un identifiant et un mot de passe qui te permettront d'accéder à "Mon espace santé" ! Félicitations ! Tu as activé ton espace santé !

Chann PHILIPPE, Secrétaire Générale en charge des Relations Presse
Thomas BARRE, Ex Vice-Président en charge des Perspectives Professionnelles

Week-End Tutorat

Qu'est ce que c'est un WET ?

Le WET est le Week-End Tutorat, cette année il a eu lieu à Toulouse du 12 au 15 octobre. Il est organisé par les fédérations de santé : médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie, kinésithérapie et cette année les Sciences Infirmières.

12 étudiant-e-s en sciences infirmières ont pu être présent-e-s lors de ce week-end, qui fut riche en temps d'échanges, de formations, d'apprentissages et de partages entre tous les tutorats présents !

C'est la première année que la FNESI est invitée à former les étudiant-e-s. Cela représente 4 jours exclusivement réservés à la thématique du tutorat, proposant alors un large choix de parcours de formations. De plus, c'est également la première année à laquelle les tutorats en sciences infirmières sont invités à participer ! Il-elle-s ont pu rencontrer des participant-e-s des tutorats d'autres filières, permettant de nombreux échanges, et pour certains : des projets à venir !

Les ESI ont pu être force de propositions en présentant leurs projets au local et en promouvant l'intérêt des projets en inter filières. Le tutorat de la CESIM s'est vu remettre une mention d'honneur lors du project'fair des tutorats, où l'ensemble de leurs projets réalisés et en cours d'élaboration ont pu être présentés aux participant-e-s !



LES FORMATIONS

La FNESI a pu animer plusieurs formations : "Parcoursup, de A à Z", les "Méthodes andragogiques et pédagogiques", "Attitude en salon et en forum", "Animer une séance pédagogique", "Mettre en place, développer et pérenniser son tutorat", "Outils de communication interne et externe"

LA TABLE RONDE

Nous avons pu également participer à une table ronde, à propos du développement du tutorat à l'international ! Parmi les intervenant-e-s on retrouvait l'EPSA (European Pharmacy Student Association) et un chercheur préparant une thèse sur le tutorat !

INTERVIEW D'ESI DU WET

Nathanaelle, VP Tutorat à la CESIM (Montpellier)

"Grâce à la FNESI, la Commission Spécialisée Tutorat et mon engagement dans ma Corpo j'ai pu assister au WET ! C'était un plaisir de représenter, au sein des tutorats de santé, les étudiant-e-s en sciences infirmières et nos compétences pour la PREMIÈRE fois lors d'un WET ! C'était un peu historique ! On a pu échanger autour de plusieurs problématiques dans nos filières respectives et faire découvrir celles des ESI. Autour de différents temps (formation, cohésion,...), nous avons pu aussi échanger sur nos tutorats, leurs fonctionnements, apprendre à s'améliorer et développer des projets. C'était réellement enrichissant pour nous, tant sur le plan personnel qu'associatif ! Et, j'espère également pour les autres étudiant-e-s MMOPK qui ont découvert notre filière.

Ce WET, m'a réellement permis de comprendre que nos filières ne sont pas si éloignées et qu'à l'avenir nous sommes voués à travailler ensemble ! Alors pourquoi pas commencer à développer nos relations d'interprofessionnalité dès nos études, par le tutorat ? C'est, d'ailleurs, ce que j'ai pu entreprendre avec le TAS (Tutorat d'Année Supérieur) de médecine de ma ville, alors qu'on ne se connaissait même pas avant cet événement ! J'ai été ravie de présenter le fonctionnement du tutorat de ma corporation ainsi que l'un de nos projets phare : le cahier de vacances des premières années ! Qui a d'ailleurs été labellisé par la FNESI et reçu lors du WET une mention spéciale par le tutorat santé !"

Annaë MAZERON, Vice-Présidente en charge du Tutorat,
Malorie DUPONT, Vice-Présidente en charge de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Orientation





OCTOBRE ROSE 2023

